

# Le maire parraine Zemmour ? Des nazillons lui dessinent des croix gammées en représailles.

écrit par Maxime | 27 février 2022





« Les fascistes de demain s'appelleront eux-mêmes antifascistes » .

Cette prédiction de Winston Churchill se vérifie quotidiennement avec ces gens habillés en noir, semeurs de mort, d'uniformité, de djihad, de guerre, de violences... les prétendus « antifas ».

Les libertés déclinent sous leur joug, on n'a plus le droit de penser, de s'exprimer en tant que Français. On doit avoir honte de ses opinions, même de celles que les révolutionnaires de 1789 applaudiraient de deux mains car s'ils vivaient encore de nos jours, ils seraient catalogués « à l'extrême-droite ».

Le maire d'un paisible village du Tarn donne son parrainage à Zemmour ? L'entrée du village est en réponse taguée de croix

gammées.



<https://www.ladepeche.fr/2022/02/26/des-tags-et-des-inscriptions-injurieuses-a-vindrac-alayrac-suite-au-soutien-de-la-maire-en-faveur-deric-zemmour-10136375.php>

Comme disent les enfants, « c'est celui qui le dit qui l'est »...

C'est étrange le plaisir qu'ils semblent avoir pris à bien dessiner la fameuse croix gammée des nazis.

Je n'en ai jamais dessiné de ma vie, ce signe m'horripile à un tel point que je suis incapable de le dessiner. Ce serait renier une partie de mon être, il y aurait un « avant » et un « après », de même que le « A » cerclé de l'anarchisme.

**Je crois beaucoup aux forces de l'inconscient, à la kinésiologie aussi...**

**Ce que l'on dit, ce que l'on écrit, nos gestes, nos paroles s'impriment en nous et nous modèlent.**

Dans le cas présent, les petits fachos ont spontanément dessiné ce symbole qu'ils affectionnent, qu'ils reproduisent avec plaisir (deux fois sur cette pancarte) la croix gammée. On ne les y a pas forcés !

Ils sont nombreux parmi les petits pro-Palestiniens, anti-Israéliens anonymes, qui enverraient volontiers du juif en camp d'extermination s'ils le pouvaient, aidés par les djihadistes qu'ils approuvent au moins tacitement en refusant de leur mener la guerre qu'ils méritent, à aimer la croix gammée.

**Eric Zemmour, en tant que Juif, s'il avait vécu dans les années 1930-1940, aurait sans doute été déporté et exterminé en camp de concentration. Ou bien il aurait dû fuir comme tant d'autres, et aurait subi des spoliations, humiliations etc.**

**Alors dans ce contexte, la seule interprétation que l'on peut donner à cette croix gammée répétée, c'est celle d'une menace, d'une intimidation et d'une inspiration nazie de la part des auteurs de ce symbole.**

Cependant, pour l'instant, seule une enquête pour « dégradation de bien public » a été ouverte pour un tag sur la mairie.

On peut quand même se demander si la qualification d'apologie de crime contre l'humanité ne mériterait pas d'être retenue.

**La légèreté avec laquelle ces fascistes utilisent la croix gammée relève de leur part d'une banalisation criminelle, alors que la minoration de crime contre l'humanité est punie par la loi.**

Le [Code pénal](#) punit de 5 ans de prison et 45.000 euros d'amende quiconque se rend coupable d'apologie de crime contre l'humanité, notamment par le moyen de « dessins, gravures, peintures, emblèmes, images, ou tout autre support de l'écrit ».

Au contraire, la dégradation ne relève que d'une simple amende et travaux d'intérêt général...

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165341>

*On peut donc penser que la justice devrait ouvrir une enquête non seulement pour la dégradation mais aussi pour la pression exercée sur l'élu dans le cadre d'un choix politique légitime, Eric Zemmour ayant le droit constitutionnel de participer à la vie politique de son pays en souhaitant se présenter à l'élection. L'apologie du nazisme et la minoration de crime contre l'humanité sont non seulement des aberrations mais elles méritent prison et amende...*

La croix gammée renvoyant aux camps d'extermination où l'on tuait des gens, il est même **légitime d'y voir une menace de mort contre Céline Boyer**, punie de 3 ans d'emprisonnement et 45.000 € d'amende.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006417660/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006417660/)

Il serait temps que la justice s'empare de ce dossier et se remémore la citation de Churchill. Il n'y a aucune raison de se contenter de poursuivre pour dégradation de bien public et de laisser à certains le droit d'abuser d'une croix gammée lourde de signification quand on parle d'un candidat juif à la présidentielle.